

## Réunion extraordinaire

Amphithéâtre, 1<sup>er</sup> étage du bâtiment principal, campus du Jardin d'agronomie tropicale  
45bis av de la Belle Gabrielle, à Nogent-sur-Marne

Etaient présent-e-s (membres élu-e-s et de droit) : **M-H. Aubert**, pers. extérieure élue, Présidente du CA, **S. Ben Néfissa**, élue DR, **S. Capitant**, élue MCF et co-directrice adjointe, **C. Guénard**, Directrice de l'IEDES, **J. Le Lagadec**, pers. extérieure Val de Marne élue, **K. Marazyan**, élue MCF, **S. Maysonnave**, pour **A. Chuzeville**, pers. extérieure MEAE élue, **P. Molard**, élu BIATSS, **J. Menouer**, élue étudiante, **P. Bertrand**, élu étudiant, **H. Sirven**, pers. extérieure Paris 1 élue, **B. Trotier-Faurion**, élue BIATSS.

Etaient présent-e-s (membres invité-e-s) : **M. Bardin**, Resp. Vie institutionnelle IEDES, **A. Desdoigts**, Responsable de parcours du Master, **A. Duploux**, Chargé de mission Patrimoine immobilier et mobilier, **I. Georges**, Directrice adjointe de l'UMR D&S, **P. Janin**, chercheur IRD de l'UMR D&S, **A. Le Flanchec**, Vice-Présidente de la CFVU (Commission de la formation et de la vie universitaire) et **A. Le Naëlou**, Responsable de parcours du Master.

Etaient absente excusée : **T. Angeloff**, élue PR (procuration confiée à S. Ben Néfissa), **P. Caron**, pers. extérieure CIRAD élue (procuration confiée à S. Maysonnave), **R. Cussó**, co-directrice adjointe, **H. Djoufelkit**, pers. extérieure AFD élue (procuration confiée à M-H. Aubert)

**ORDRE DU JOUR : Délibération de l'IEDES - UMR Développement et sociétés**  
**suite à la demande du Cabinet de la Présidence de déménager, à la rentrée 2019, rue Broca.**

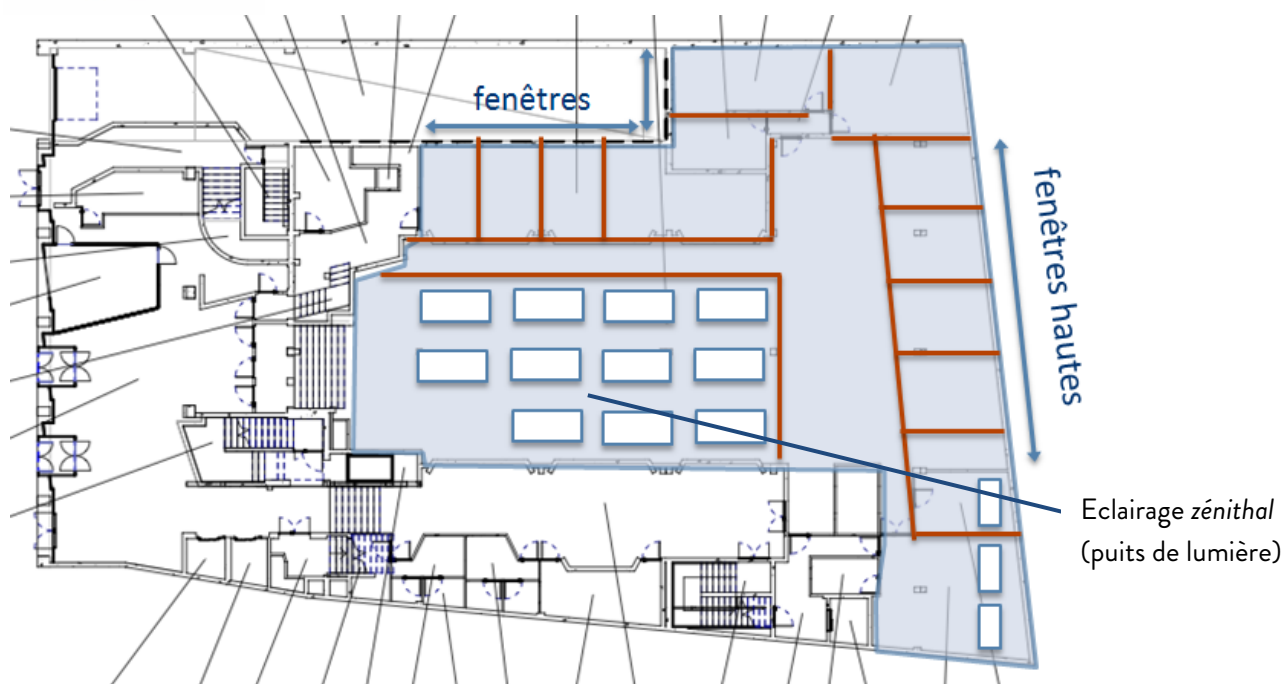
### **1. POINT D'INFORMATIONS ET DISCUSSIONS SUR L'OFFRE DE RELOCALISATION FAITE PAR L'UNIVERSITE PARIS 1**

**M-H. Aubert** ouvre la séance en rappelant le caractère brutal de la "proposition" de déménagement, alors même qu'une dynamique a été enclenchée sur le site, à travers la Cité du développement durable, inaugurée en novembre 2018, et au sein de laquelle l'IEDES tient un rôle de leader. Dans l'incompréhension face à cette injonction perçue comme injuste alors qu'un travail énorme a été engagé pour ancrer l'institut dans cette dynamique positive, les étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, et administratifs s'opposent unanimement à ce projet de délocalisation en l'état.

**A. Le Flanchec** remercie le Conseil de son invitation, rappelant l'importance de tels moments d'échanges dans un contexte aussi préoccupant pour les personnels, tout en rappelant que le CA devra prendre la position qui est la sienne. A. Le Flanchec estime que ce déménagement a été pressenti de longue date, et annoncé dès novembre 2018, à la sortie du RDV avec le Rectorat et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), sans pour autant avoir d'idée précise du lieu de relocalisation de l'Institut.

**A. Duploux** note que la solution *Broca* est effectivement arrivée tardivement, au retour des congés de fin d'année, comme une évidence en réponse aux contraintes fortes d'assurer une unité de lieu pour l'ensemble des personnels *Formation* et *Recherche*, et des étudiants. La Présidence compte sur une collaboration étroite afin d'accompagner au mieux ce changement.

Il présente aux membres du conseil les aménagements prévus pour accueillir les équipes de l'IEDES et de l'UMR D&S rue Broca, dans ce qui est actuellement la bibliothèque de droit (SCD), qui déménage pour Lourcine, libérant ainsi les 475 m<sup>2</sup> qui seraient affectés à l'IEDES et l'UMR D&S :



**A. Duploux** rappelle que ces essais de partition / rationalisation des espaces devront être retravaillés par l'architecte en charge de la mise en œuvre du SPSI, sur base des besoins répertoriés le 25 février dernier à Nogent, et impliqueraient : remplacement des fenêtres hautes, division d'une salle de cours, suppression des faux-plafonds, maintien de la salle informatique, rénovation et ajout de sièges dans l'amphithéâtre en sous-sol, d'une capacité actuelle de 70 places.

#### Tour de table

#### C. Guénard

- souligne le fait que les espaces proposés sont en demi-sous-sol, que le nombre de bureaux prévu semble bien faible en regard des 30 personnels affectés à l'IEDES et l'UMR D&S, que les entités actuellement logées rue Broca doivent louer des salles à l'extérieur, en regard de l'insuffisance de disponibilités sur place.
- regrette en tant que Directrice de l'Institut que la convention de mise à disposition par le CIRAD de locaux à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ait été dénoncée sans même que l'université l'en ait informée, information transmise la veille du CA à la direction de l'IEDES par le CIRAD (.

**S. Capitant** souhaite revenir sur les engagements pris par l'université et sur un projet de relocalisation arrivé très tardivement, alors même que le projet de l'Institut était construit et porté par sa direction en regard du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'université qui préconise un maintien de l'IEDES sur le JATP jusque 2022, date pressentie pour un départ pour Condorcet (vague 2). Les changements extrêmement importants qu'impliquerait un déménagement aussi précipité compte tenu de la spécificité de l'Institut porteraient grandement préjudice à l'université :

- pour ses étudiants inscrits à l'IEDES, qui ont choisi la mention Etudes du développement pour la qualité reconnue de cette offre de formation qui forme de nombreux professionnels de la coopération internationale, pour les conditions favorables d'accueil que propose l'Institut, notamment à l'attention des étudiants étrangers, au sein de ce creuset de professionnels du développement que constitue le JATP, des conditions favorables encouragées par le MESRI et prouvées à maintes reprises comme lors du festival des TroPikantes, programmé pour sa 3<sup>e</sup> édition le 20 septembre 2019, bel exemple de mobilisation et véritable effet de levier pour la Cité ;
- pour ses personnels, à qui sont proposées des conditions de travail jugées peu favorables, dans des espaces réduits (8 bureaux pour 30 personnels) et en semi-sous-sol, qu'en son temps la FCPS avait déclinés, s'installant dans les étages supérieurs, sans espaces de convivialité et/ou salles des professeurs / de réunion, avec des frais d'occupation annoncés dans le SPIS qui correspondraient pour l'IEDES à 92 000 € / an (460€/m<sup>2</sup>) ;

- pour ses partenaires, la crédibilité de l'Institut ayant pris au nom de l'université des engagements sur le JATP (Présidence et rôle central au sein de la Cité) étant alors fortement mise à mal.

**S. Capitant** rappelle que sa volonté de s'impliquer dans la gouvernance de l'Institut est à la hauteur de son attachement à l'Institut et à ses missions, et qu'elle a aujourd'hui le sentiment que son engagement n'est pas reconnu, et encore moins respecté.

**M-H. Aubert** tient à centrer le débat non seulement sur les m<sup>2</sup> mais surtout sur l'ancrage de l'IEDES sur le JATP, qui a aujourd'hui du sens et qui a de ce fait de nombreux soutiens aux niveaux ministériels, et regrette une telle méconnaissance de ce qui est fait au sein de la composante (mention Etudes du développement, activités de recherche et de partenariats). Son opposition au projet de délocalisation s'appuie sur une volonté forte de poursuivre ce qui s'est petit à petit construit sur le site de Nogent, et dont la pertinence est forte pour l'Institut, mais plus largement pour l'université.

**J. Menouer** et **P. Bertrand** souhaitent s'exprimer au nom de l'ensemble des étudiants du Master dont le message de réponse est unanime : la localisation est un réel facteur de réussite de par :

- la proximité avec les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les administratifs de l'Institut,
- l'insertion au quotidien dans un réseau de professionnels du développement que constitue la Cité du développement durable et les intervenants professionnels qui y travaillent,
- l'accueil des étudiants et leur cohésion, encouragés par l'unité de lieu.

Les étudiants témoignent d'un attachement fort au campus, et espèrent que leur avis sera entendu.

**P. Molard** tient à relayer les fortes inquiétudes que l'annonce de la délocalisation de l'Institut a levées, et qui ont été communiquées le lundi 25 février par J-L. Chappey, Vice-Président aux ressources, au dialogue social et à la précarité, et B. Millero, Directrice des Ressources Humaines :

- inquiétudes quant au maintien de l'ensemble des postes de l'Institut, y compris ceux occupés par les agents non titulaires, même en cas de "doublons" en lien avec la relocalisation,
- craintes de conditions de travail inférieures à celles prévalant actuellement, dans des locaux sombre et semi-enterrés, et surcharge de travail engendrée par un déménagement organisé dans la précipitation, en fin d'année universitaire et au moment où la rentrée 2019 doit être organisée,
- inquiétudes quant à la dégradation des conditions d'études des étudiants,

De manière générale, l'équipe administrative a un fort sentiment de frustration et de gâchis en regard des investissements forts pris par les un-e-s et les autres en faveur de l'IEDES au sein de la Cité du développement durable.

**A. Le Naëlou** rappelle que le MESRI a affirmé en juin 2018 sa volonté de développer autour des universités des pôles de compétences qui existent depuis 2014 (insérer ici le texte lu par ALN, issu du site du MESRI). L'ensemble des personnels de l'Institut est bien conscient de l'importance d'une mobilisation sectorielle pour défendre la mention Etudes du développement du Master. C'est en ce sens que la Cité du développement durable a été lancée conjointement par l'université et le CIRAD, en juillet 2018, avec l'accord et les encouragements de leurs présidences respectives.

**M-H. Aubert** regrette ainsi vivement que l'environnement thématique, partenarial et multi-acteurs du JATP et son importance pour un institut tel que l'IEDES ne soit pas pris en compte, le problème central en étant donc un problème de cohérence et de stratégie.

**J. Le Lagadec** siège au Conseil au nom de la collectivité territoriale Val de Marne, qui soutient depuis de longues années les projets de développement mis en place par les étudiants de l'Institut au sein de l'Association Etudes et Développement (AED). Elle est frappée par l'identité très forte développée par l'IEDES au milieu de l'écosystème du JATP, et craint qu'un isolement sur Paris représente un grand danger de perte, tant pour l'entité en elle-même que pour les 38% d'étudiants étrangers pour lesquels les difficultés d'insertion seront alors bien plus grandes. Elle rappelle que l'Université de Créteil crée actuellement d'importantes écoles doctorales et que des ponts pourraient être construits avec l'IEDES si et seulement s'il était maintenu sur le Val de Marne.

**K. Marazyan** regrette en tant qu'enseignant-chercheur que les échanges entre les personnels et la Présidence surviennent si tard. Très impliquée dans les enseignements du M1S1, elle s'inquiète vivement

du manque de lumière de l'amphithéâtre pressenti pour ces enseignements (6 à 8 heures par jour). En tant que responsable de parcours, elle estime que cette délocalisation met en danger la continuité de l'offre de formation, le contrat tacite entre étudiants et enseignants-chercheurs n'étant alors plus respecté (inscription dans un écosystème thématique professionnel reconnu). Une délocalisation précipitée mettrait brutalement un terme à un projet partenarial d'ampleur dès ses débuts.

**S. Maysonnave** témoigne de l'attachement du MEAE au seul institut français dédié au Développement, où ont été formés beaucoup de ses collaborateurs. Elle souligne le manque de cohérence du projet de délocaliser et fragiliser l'IEDES au moment où la Présidence française s'est engagée à monter sa contribution à l'Aide Publique au Développement à hauteur de 0,7% de son PIB. En mars prochain, une nouvelle loi d'orientation de programmation pour le développement et la solidarité internationale sera discuté au sein du CNDIS. La dynamique actuelle au sein du JATP est un modèle encouragé par les orientations défendues dans cette loi qui sera discutée par les Parlementaires à l'été 2019JATP. Les différents acteurs du site, incluant les étudiants, sont très engagés dans cette dynamique et le Ministère s'étonne de tels changements de trajectoire, de stratégie et du calendrier de l'université par rapport à la localisation de l'IEDES

**P. Janin** regrette que les arguments stratégiques soient relégués au second plan, au détriment d'un projet Condorcet intégré dans le projet scientifique de l'UMR, et s'étonne que la co-tutelle IRD n'ait même pas été informée / consultée sur un tel projet de déménagement, mettant en danger l'utilité sociétale de la recherche telle que développée sur le site et qui prend du temps à se mettre en place. Une réflexion est à poursuivre sur différentes temporalités et indépendamment des pressions impulsées par les tutelles de l'université.

Attachée à l'articulation entre recherche et réseaux de partenariats, **I. Georges** regrette que la proximité Recherche – Formation particulière et originale encouragée au sein de l'IEDES et de l'UMR D&S soit ainsi mise à mal par la précipitation d'un tel projet immobilier.

**A. Le Flanchec** se réjouit d'une telle expression de solidarité et d'unité au sein de la composante mais regrette que l'ancrage géographique et l'attachement à un lieu historique prévale face à une relocalisation pourtant actée dès novembre, et concrétisée par la dénonciation de la convention d'occupation des locaux du CIRAD dès le lendemain de la dernière réunion entre la Direction de l'IEDES et la Présidence, et que le temps écoulé depuis n'ait pas été mis à profit pour préparer sereinement le déménagement. Elle espère qu'il n'en sera pas ainsi pour les 3 prochains mois.

**S. Capitant** rappelle que ce départ sera toujours difficile, alors que le projet Condorcet a toujours été accepté par la direction de l'IEDES dans ses dialogues antérieurs avec la Présidence compte tenu de la cohérence du projet. **M-H. Aubert** rappelle que l'attachement au site du JATP n'est pas un attachement émotionnel mais pose de vraies questions en termes de stratégie. **C. Guénard** rappelle que le SPSI validé par le CA de l'université ne mentionne qu'un départ de l'IEDES de son site historique en 2022, un horizon qui permettrait de poursuivre et de consolider la mention du Master avec d'autres composantes qui y seront déjà présentes.

## 2. DELIBERATION DES MEMBRES DU CA DE L'IEDES

A l'issue de ces délibérations, les membres élus valident à l'unanimité moins une abstention, le principe de motion suivante, dont le texte a été finalisé hors séance et validé par voie électronique par les élu-e-s.

## Motion du Conseil d'administration – séance extraordinaire du jeudi 28 février 2019

A l'attention de M. le Président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le Conseil d'administration de l'IEDES, au cours de sa session extraordinaire du jeudi 28 février 2019, prend note des éléments d'information apportés ce jour par l'équipe présidentielle par la voix d'A. Le Flanchec, Vice-Présidente de la CFVU et d'A. Duploup, Chargé de mission Patrimoine immobilier et mobilier, sur le projet de déménager l'IEDES rue Broca à la rentrée 2019. Malgré ces éléments, le CA exprime son opposition à cette délocalisation pour les raisons suivantes :

- **En termes de procédure** : tous les documents stratégiques de l'Université Paris 1 (délibérations du CA de 2017 et SPSI de 2017) mentionnent explicitement que l'IEDES doit rester à Nogent jusqu'en 2022, phase 2 initialement prévue du campus Condorcet, Porte d'Aubervilliers. L'IEDES n'a été prévenu qu'en décembre 2018 de la volonté nouvelle de l'Université de transférer l'IEDES rue Broca, sans qu'aucune concertation n'ait été menée au niveau de la composante. Un tel changement stratégique engage l'Institut pour les 10 prochaines années et nécessite concertation, discussion et délai nécessaires pour préparer personnels et étudiants d'un Institut implanté depuis 20 ans. Si le SPSI devait être renégocié suite au retard probable de la phase 2 d'Aubervilliers, l'IEDES exige une période de concertation d'au moins un an pour préparer une nouvelle localisation.
- **En termes d'orientations politiques et stratégiques** : l'IEDES, petite composante de l'Université Paris 1, assuré de son maintien sur le site du JATP jusqu'en 2022, s'est engagé, avec l'accord de l'Université Paris 1, dans le projet de Cité du développement durable, inaugurée en novembre 2018. Ce projet répond parfaitement aux recommandations faites actuellement que ce soit par le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID 2016), par le rapport Berville (2018), ou par le MESRI, de décloisonner recherche et expertise, de créer des pôles d'expertises innovants à même de favoriser l'insertion professionnelle. La Cité regroupe en effet, à 15' de Paris, des acteurs de nature diverses (centres de recherche publique, Université, ONG, bureaux d'études, acteurs économiques), mais tous impliqués dans la construction de capacités d'agir et/ou de réfléchir sur les défis posés par le développement durable, tout particulièrement dans les *Suds* et soucieux de capitaliser savoirs et expertises sur le développement durable à destination d'un public diversifié. Le retrait de l'IEDES et donc de l'Université Paris 1, Présidente actuelle de la Cité, conduirait non seulement à l'échec de ce projet, mais aussi à la remise en cause de la crédibilité partenariale de l'IEDES et plus largement de l'Université Paris 1 auprès des nombreux partenaires qui se sont engagés sur la base de la présence de cette composante essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche publique dans le projet.
- **En termes de rupture de contrat avec les étudiants** : l'ensemble de nos documentations évoque l'implantation sur le JATP, qui contribue grandement à l'attractivité de nos formations. La campagne de recrutement des étudiants étrangers commence le 1er mars. Les étudiants admis en 2018 en M1 se sont inscrits sur un engagement de deux ans et se sont organisés en conséquence. Leur changer radicalement leurs conditions d'études en cours de formation constitue une rupture de contrat. L'implantation de l'IEDES sur le JATP constitue pour eux des gages d'insertion professionnelle importants. De plus, la formation dispensée à l'IEDES a été saluée pour l'originalité de son M1S1, proposant à l'ensemble des parcours de son Master mention Etudes du développement (80 étudiants) une formation pluridisciplinaire. Les différents échanges menés avec le Cabinet de la Présidence et avec les composantes déjà implantées rue Broca indiquent la faible disponibilité d'amphithéâtres de 80 places au sein de l'université Paris 1 et la nécessité de recourir à des locations externes. Un déménagement de l'Institut rue Broca rendrait très difficile l'organisation de ce M1S1, ainsi que des nombreux cours mutualisés entre 2 à 3 parcours de M2 (50 à 75 étudiants). Il ferait aussi perdre à l'IEDES la possibilité de garantir à ses étudiants une unité de lieu d'enseignement garant d'une bonne intégration des étudiants, notamment les étudiants étrangers, mais aussi des possibilités d'organisation associative (Association Etudes et Développement, saluée pour ses nombreux projets solidaires depuis plusieurs années, et décorée en 2018 de la Médaille d'honneur de la Ville de Paris).

- **En termes budgétaires** : la localisation de l'IEDES sur le site du JATP coûte actuellement 180 000 euros pour l'Université et représente donc une part modeste (2,5%) de l'ensemble de ses charges immobilières. Des économies conséquentes pourraient être envisagées à la rentrée 2019. De plus, le site de Nogent ne constitue pas pour l'université Paris 1 une location mais un bien sous convention avec le CIRAD. Les coûts payés par l'Université couvrent donc les frais d'occupation (eau, électricité, internet, gardiennage, ménage et assistance technique et logistique pour 30 personnels et 212 étudiants), frais qui seront à prendre en charge quelque soit l'implantation. Le coût du déménagement d'un institut installé depuis 20 ans, le coût des importants travaux rue Broca nécessaires à son installation et les perspectives d'économie à courte échéance susmentionnés sur le JATP rendent ce déménagement peu pertinent. De plus, l'Université Paris 1 avait acté que les composantes logées rue Broca devraient contribuer aux frais d'occupation à hauteur de 460 euros/m<sup>2</sup> (SPSI 2017). Pour une occupation de 200 m<sup>2</sup>, l'IEDES pourrait avoir à déboursier 92 000 euros par an. Engagement a été pris au cours du CA par l'équipe présidentielle qu'une telle règle ne serait pas appliquée à l'IEDES en cas d'installation rue Broca. Le CA en demande confirmation écrite.

- **En termes de survie de l'approche « Etudes du développement »** : l'IEDES a la particularité de défendre une approche pluridisciplinaire du développement. Très présente à l'international, elle manque de soutien au niveau national, plus structurée par des approches disciplinaires (économie, géographie, sciences politiques). Malgré sa taille modeste, l'IEDES parvient à défendre cette approche en siégeant au titre de Paris 1 au collège ESR du CNDI (Conseil national sur le Développement et la solidarité internationale) aux côtés du CIRAD, de l'IRD et de l'IDDR, en étant le représentant français au Comité exécutif de l'EADI (Association européenne des instituts de formations sur le développement), en portant une Revue, et en formant depuis 60 ans les futurs professionnels du secteur qui irriguent toutes les institutions de coopération internationale. Déraciner à si brève échéance l'Institut de son implantation au sein de l'écosystème du JATP qui l'a porté depuis 20 ans et le contraindre à un probable double déménagement puisque le site final d'implantation doit demeurer Condorcet, fragiliserait grandement le portage de cette approche des études du développement.

- **Enfin en termes de conditions d'accueil proposées dans le nouveau site d'implantation** : la seule proposition écrite dont dispose l'Institut évoque l'installation de l'ensemble de l'IEDES (30 personnels) dans l'actuel centre de documentation de droit (SCD), pièce d'un seul tenant en demi sous-sol sans lumière naturelle, espace jugé par l'Université Paris 1 elle-même « difficilement aménageable en bureaux » (SPSI 2017). La mise-à-disposition de cet espace, sans proposition de bureaux en étages, a été confirmée au CA, au cours duquel des propositions d'aménagement ont été présentées, sans que leur faisabilité ait pu être encore confirmée par un architecte. Le CA en demande confirmation écrite. Néanmoins, les inquiétudes des personnels sur leurs conditions d'accueil perdurent.

A l'aune de ces arguments, le Conseil de l'IEDES exprime son incompréhension face à un tel déménagement – dans la précipitation - rue Broca ; il relaie par-là les positions des étudiants, des personnels administratifs, des enseignants/chercheurs, des chercheurs et des personnalités extérieures qui le composent. Les étudiants et anciens étudiants ont lancé une pétition en ligne le 27 février qui récolte au 28 février quelque 350 signatures.

Conscient néanmoins des nécessités budgétaires et stratégiques de l'Université Paris 1 vis-à-vis de ses tutelles, l'IEDES demande :

- à ce que l'Institut rejoigne le campus Condorcet, écosystème qu'il juge porteur, en principe en 2022, comme mentionné dans le SPSI;
- en cas de modification du projet, qu'un temps de montage d'un nouveau projet pédagogique et scientifique pour la mention Etudes du développement se fasse en concertation.

En attendant, l'IEDES s'engage à proposer pour la rentrée 2019 des économies concernant son implantation et à augmenter ses capacités de ressources propres à l'échelle de 2 ans en augmentant la formation continue, la taxe d'apprentissage et la capacité de levier financier que constitue la Cité du développement durable.

Motion approuvée à l'unanimité des membres élus du Conseil, moins une abstention.  
(Représentants des étudiants, personnels administratif, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnalités extérieures - MEAE, AFD, CIRAD, CG du Val de Marne, et Marie-Hélène Aubert, Présidente du CA)